**CONSEIL MUNICIPAL**

**DES ENFANTS ET DES JEUNES**

**DE CABANNES**

 **Dossier de candidature**

* **Fiche de candidature**
* **Photo récente**
* **Tes motivations**
* **Autorisation parentale**
* **Charte du jeune conseiller**
* **Règlement intérieur**
* **Foire aux questions**

**Inscription à déposer :**

* **En mairie**
* **Au bureau du guichet unique**
* **Au centre de loisirs**
* **Par voie électronique : cmj@mairie-cabannes.fr**

**Date limite des dépôts : vendredi 8 novembre à 12h.**

**Fiche de candidature au**

**Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes**

***Candidat***

|  |  |
| --- | --- |
| **PHOTO** | **NOM :** **Prénom :** **Date de naissance :** **Etablissement scolaire :** **Classe** **Adresse\*** **Code Postal …………………… Ville** **Téléphone du candidat** **Mail du candidat** **Assurance (compagnie et numéro)**  |

**Je soussigné(e)**

***Déclare être candidat(e) à l’élection du Conseil municipal des Enfants et des Jeunes de Cabannes pour le mandat 2024/2026 (jusqu’aux prochaines élections).***

***Représentant légaux \* :***

|  |  |
| --- | --- |
| **Représentant Légal 1****Nom :** **Prénom :** **Téléphone portable :** **Mail :** **Je soussigné(e) responsable légal de**  **,****m’engage à amener mon enfant à toutes les réunions du conseil municipal des Enfants et des Jeunes et aux divers événements ou manifestations où il est susceptible d’aller durant les deux ans de son mandat.****Signature :**  | **Représentant Légal 2****Nom :** **Prénom :** **Téléphone portable :** **Mail :** **Je soussigné(e) responsable légal de**  **,****m’engage à amener mon enfant à toutes les réunions du conseil municipal des Enfants et des Jeunes et aux divers événements ou manifestations où il est susceptible d’aller durant les deux ans de son mandat.****Signature :**  |

***\* Fournir au dossier la copie du livret de famille et un justificatif de domicile de moins de 3 mois***

**Mes motivations**

* ***Pourquoi je veux siéger au Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes***

* ***Mes Objectifs, souhaits et actions durant mon mandat au CMEJ***

Fait à Cabannes, le

 Signature du candidat

**AUTORISATION PARENTALE**

Votre enfant souhaite devenir membre du Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes de la commune de Cabannes. Afin de lui permettre de participer à ce dispositif, il est nécessaire de remplir cette autorisation parentale.

Je soussigné(e)

Représentant légal de l’enfant

* Autorise mon enfant à déposer son dossier de candidature et à créer une affiche (pour les cm1 / cm2) et une vidéo (pour les 6èmes/ 5ème) pour sa campagne au Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes pour le mandat 2024/2026.
* Autorise mon enfant à participer aux actions liées au Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes.
* Autorise mon enfant à être véhiculé par les moyens de transport de la commune pour tout déplacement dans le cadre du CMEJ.
* Autorise mon enfant à être filmé, photographié, sans contrepartie financière, seul ou en groupe, dans le cadre du CMEJ et que son image puisse être diffusée dans les moyens de communication tels que presse, plaquette, site de la commune, réseaux sociaux de la commune.
* Autorise les responsables du CMEJ à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par l’état de santé et sécurité de mon enfant.
* Autorise mon enfant à recevoir par sms ou mail, les différentes informations relatives au CMEJ (réunions, invitations, programme, rendez-vous…)
* Atteste avoir pris connaissance et compris le fonctionnement du CMEJ et en accepte l’organisation.
* Prends note que le service Enfance Jeunesse m’a informé de l’intérêt pour mon enfant d’avoir une assurance responsabilité civile / individuelle accident extrascolaire pour la durée du mandat.

Fait à Cabannes, le :

Signature des représentants légaux

(Précédée de la mention « lu et approuvée)

 **CHARTE DU JEUNE CONSEILLER**

Je suis élu(e) au Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes de Cabannes, je m’engage pendant le temps de mon mandat à :

□ **Être le relais d’information** entre le CMEJ de mon établissement et mes camarades (électeurs), connaitre les préoccupations des autres enfants et jeunes de mon établissement, dans la commune, les associations et les accueils de loisirs.

□ **Proposer des projets et m’investir** dans ces derniers lorsqu’ils sont réalisables jusqu’à leurs termes.

□ **Assister aux réunions** et séances plénières.

□ **Respecter et suivre** les décisions prises à la majorité des voix.

□ **Être tolérant, honnête et respectueux** envers les autres élus, les membres du CMEJ et toute autre personne.

□ **Être attentif et défendre mes idées** dans une attitude citoyenne et responsable.

□ **Assister et participer aux évènements**, manifestations locales de la commune selon mes disponibilités.

□ **Avertir l’animateur** en cas d’impossibilité d’assister à une réunion de travail ou séance plénière, à une manifestation sur invitation du CMEJ, etc….

□ **Remettre une lettre** de démission si je décide de quitter mes fonctions de conseiller.

Nom et Prénom du jeune conseiller :

Fait à Cabannes, le

Signature du Jeune conseiller

Précédée de la mention

 « Lu et approuvé »

**REGLEMENT INTERIEUR**

**1ère Partie : mise en œuvre du conseil municipal des enfants et des jeunes (CMEJ)**

**Article 1 : objectifs**

1. Permettre aux jeunes de Cabannes d’évoluer au sein de leur ville en les aidant à devenir des citoyens responsables et à participer à la vie de leur commune.
2. Permettre aux jeunes élus de s’impliquer dans la vie de leur commune.
3. Prendre en compte la parole des jeunes conseillers.
4. Sensibiliser les jeunes à la citoyenneté.

**Article 2 : mise en place**

La création du Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes se fait en vertu de la loi du 6 février 1992 qui prévoit que « les conseils municipaux peuvent créer des comités consultatifs sur tout problème d’intérêt communal, et comprenant des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil municipal »

Le CMEJ sera présidé par monsieur Le Maire ou par l’un de ses adjoints (art. 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il sera soutenu par les membres de droit, à savoir :

* Monsieur le Maire
* Trois élus municipaux (adjoint ou conseiller).
* Le responsable Enfance Jeunesse
* Le référent CMEJ

**Article 3 : budget**

Le budget de fonctionnement du CMEJ sera pris sur le budget de la commune.

Il sera composé de 2 parties :

* Budget global : frais de fonctionnement et quelques projets récurrents. Ces frais seront pris en charge par la commune.
* Budget pour les projets spécifiques dont le montant est variable. Si les projets naissent en cours d’année, ils n’auront donc pas été inscrits dans le budget primitif et devront être examinés par le conseil municipal et éventuellement être inscrits au budget suivant.

**Article 4 : composition du CMEJ**

Le CMEJ de Cabannes se composera au maximum de 12 conseillers Cabannais, élus pour deux ans.

* 1 élève de Cm1 et 1 élève de Cm2 issus de l’école élémentaire Publique.
* 1 élève de Cm1 et 1 élève de Cm2 issus de l’école Privée Sainte Madeleine.
* 4 élèves de 6ème.
* 4 élèves de 5ème.

Idéalement la parité filles/garçons sera respectée.

Si moins d’enfants que souhaités se portent candidats, les élections seront maintenues à partir de 8 candidats. En deçà, elles seront annulées et les candidats seront élus automatiquement.

**Article 5 : dépôt des candidatures et campagne**

Les candidats devront retirer un dossier de candidatures (au bureau du guichet unique, en Mairie, en téléchargement sur le site de la commune ou le demander via l’adresse mail suivante cmj@mairie-cabannes.fr,) disponible à partir du 14 octobre, le remplir et le retourner avant le vendredi 8 novembre à 12h dans les mêmes lieux.

Une fois les dossiers de candidature retournés, une campagne d’affichage sera faite sur les deux écoles du 18 au 29 novembre pour les candidats de Cm1 et Cm2.

Une fois les dossiers de candidature retournés pour les 6ème et 5ème, les candidats devront déposer une vidéo\* de campagne entre le 11 et le 15 novembre.

Elle sera mise en ligne sur le site de la mairie du 18 au 29 novembre.

\*une vidéo très brève de 20 à 30 sec donnant des informations sur le candidat (Nom, prénom, classe, établissement, motivations, une qualité, …). Si le candidat ne possède pas d’outils numériques, possibilité de faire appel au référent CMEJ pour l’aider.

**Article 6 : élection / scrutin / bureau de vote /dépouillement**

L’élection se fera par scrutin uninominal à 1 tour.

Les élections se dérouleront le vendredi 29 novembre 2024 pour les enfants des classes de Cm1 et Cm2 au sein des écoles élémentaire publique et privée pendant le temps scolaire.

Pour les élèves de 6éme et 5éme, les élections se dérouleront en Maire de 10h à 12h, le samedi 30 novembre 2024.

Les enfants âgés de 11 à 18 ans non révolus, habitant Cabannes et accompagnés de leurs parents pourront voter. Ils devront se présenter avec un justificatif de domicile et le livret de famille.

Le dépouillement aura lieu en Mairie le samedi 30 novembre à partir de 12h.

Après dépouillement des votes, les résultats des élections seront proclamés par Monsieur le Maire ou un élu.

Ils seront affichés en Mairie, dans les écoles de la commune, dans le bulletin municipal, sur le site de la commune.

Seront élus ceux qui auront obtenu la majorité des voix.

La remise des écharpes et la présentation à la population aura lieu lors de la cérémonie des Vœux du Maire de Cabannes le 17 janvier 2025.

**2ème partie : fonctionnement du conseil municipal des enfants et des jeunes**

**Article 7 : les réunions**

Les réunions seront définies par le CMEJ lors de la première assemblée plénière en fonction des thèmes prioritaires retenus par les jeunes élus.

Elles auront pour mission de proposer et d’élaborer les projets discutés en séance plénière puis de travailler à la réalisation des projets validés par le CMEJ.

Un porte-parole sera désigné pour chaque réunion parmi les jeunes conseillers.

Les dates des réunions seront adressées sur convocation par e-mail ou par sms (les dates, heures et lieux seront définies lors de la première séance plénière).

Elles :

* Se dérouleront dans une salle communale
* Dureront 1 à 2 heures au maximum
* Auront lieu toutes les 4 à 6 semaines, en dehors du temps scolaire, le mercredi matin ou après-midi en fonction des projets et des disponibilités des jeunes élus.
* Seront animées par le référent CMEJ. Si Monsieur Le Maire le souhaite, il pourra y assister ainsi que quelques élus, des intervenants extérieurs pourront être également invités à participer à ces réunions.

A l’issue de chaque réunion, le référent rédigera un compte-rendu à l’attention de chaque membre du CMEJ, et membres de droit.

**Article 8 : séances plénières**

Le CMEJ se réunira au moins 1 fois par mois en séance complète dans une salle communale, sur convocation adressée par le référent, par courriel ou par sms.

Les séances plénières pourront être présidées par Monsieur le Maire ou un de ses représentants ou le référent.

Lors de la première séance du CMEJ, Monsieur le Maire rappellera le rôle de chacun au sein du conseil, son fonctionnement et les règles de vie en son sein.

Il définira avec les jeunes les grands axes de travail des réunions.

Lors des séances plénières, les projets élaborés en réunion seront présentés par le rapporteur désigné, puis soumis à discussion et votés.

Les décisions prises par le CMEJ seront ensuite soumises au Conseil Municipal de Cabannes.

Lors de chaque séance, il sera rendu compte par le porte-parole de chaque commission de l’avancement des différents projets en cours.

Un compte-rendu de chaque séance plénière sera adressé aux membres du CMEJ et des membres de droit.

**FOIRE AUX QUESTIONS**

**En quoi consiste exactement le Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes ?**

Le Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes se définit comme un lieu d’expression, d’écoute et de prise en compte de la parole des enfants sur la vie de la commune. Il leur permet d’apprendre à être citoyen(e) et d’être initié (e) à une éducation de la démocratie.

Ils (elles) vont représenter leurs camarades d’école, de collège ou de la commune en créant un réseau auprès d’eux pour recueillir des idées et faire des propositions de créations ou d’améliorations du cadre de vie de tous les habitants de la commune.

**Engagement des candidats ?**

Ils s’engagent à représenter leurs camarades :

* En recueillant leurs attentes et leurs propositions
* En les informant sur les actions du Conseil Municipal CME/CMJ
* En participant à des réunions de travail et à des séances du Conseil Municipal ainsi qu’à certaines manifestations publiques et temps forts de la commune.

Enfin le but du Jeune Conseiller Municipal sera aussi d’être présent lors des différentes manifestations et commémorations de la commune, aux côtés des élus et de Monsieur le Maire. Un roulement sera organisé en fonction des disponibilités des uns et des autres (14 juillet, 8 mai, 11 novembre, vœux du Maire …)

**Quel investissement demande la participation au CMEJ ?**

Dans le courant du mois de décembre, une assemblée plénière d’investiture sera organisée pour officialiser l’élection.

Ensuite, le Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes sera organisé en 3 commissions…il se réunira dans une salle municipale toute les 4 à 6 semaines.

Ensuite, pour soumettre les propositions au Conseil Municipal, les jeunes élus participeront à des séances plénières sous la présence de Monsieur le Maire ou ses représentants, selon les besoins, au moins une fois par mois.

Les jeunes élus, seront peut-être amenés à visiter des institutions comme le Conseil Régional, Conseil Départemental…

Les deux ans de mandat seront clôturés par une assemblée plénière de fin de mandat.

Les convocations aux réunions plénières et aux commissions seront adressées 5 à 7 jours avant la date de la réunion.

Elles préciseront le lieu, la date, l’heure et l’ordre du jour.

Les dates seront toujours proposées en prenant en considération le calendrier scolaire et en respectant le rythme des enfants, préservant la qualité du travail scolaire et la vie extrascolaire des jeunes.

En cas d’absence, le jeune conseiller municipal s’engage à prévenir le référent dans les plus brefs délais.

**Rupture du mandat**

En cas de déménagement ou démission, le (la) jeune sera tenu (e) de formuler sa décision par écrit à Monsieur le Maire et au référent CMEJ.

**Les déplacements**

Si le travail des réunions amène les conseillers à effectuer des sorties pédagogiques liées aux projets, elles seront financées par le budget alloué au Conseil Municipal. Des autorisations spécifiques seront demandées aux responsables légaux et le CMEJ utilisera les moyens de transport de la commune (minibus) ou fera appel à des sociétés de transports collectifs. Les parents ne seront pas sollicités.

**Informations et renseignements**

Nous répondrons à toutes questions complémentaires par mail adressé à :

cmj@mairie-cabannes.fr.

N’hésitez pas à récupérer votre dossier de candidature à partir du 14 octobre :

* Au bureau du guichet unique
* En Mairie
* Par voie dématérialisée sur le site de la commune de Cabannes
* Au centre de loisirs